

FORMATION A LA PSYCHOTHERAPIE PSYCHANALYTIQUE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS DE L'OMP 2024-2025

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Semaine d'introduction 15h ▪ Concepts de base en psychopathologie et psychothérapie 54h ▪ Cycle de conférences 8h ▪ Introduction à la psychiatrie de l'E&A 54h ▪ Présentations cliniques 56h 	1e année ≈ 187h
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cycle de conférences 8h ▪ Présentations cliniques 56h ▪ Concepts de base en psychopathologie et psychothérapie 56h ▪ Évaluations structurées et stratégies thérapeutiques en psychopathologie 28h ▪ Pédopsychiatrie légale 26h 	2e année ≈ 174h
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cycle de conférences 8h ▪ Présentations cliniques 56h ▪ Concepts de base en psychopathologie et psychothérapie 26h ▪ Introduction à l'œuvre de Freud II 26h ▪ Psychothérapies à l'adolescence 24h ▪ Pédopsychiatrie légale 12h ▪ Évaluations structurées et stratégies thérapeutiques en psychopathologie 22h 	3e année ≈ 178h
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cycle de conférences 8h ▪ Présentations cliniques 56h ▪ Introduction à différentes approches thérapeutiques 30h ▪ Thérapies cognitivo-comportementales 12h ▪ Évaluations structurées et stratégies thérapeutiques en psychopathologie 20h 	4e année ≈ 126 h

Pratique clinique en institution et suivi d'activité clinique 2 ans 100% (ou équivalent, par ex: 4 ans à 50%)

Pratique thérapeutique contrôlée : minimum 500h / 10 cas de psychothérapie: - 2 psychothérapies de longue durée, au min. à 2 fois par semaine sur une durée supérieure ou égale à 12 mois;
- 3 psychothérapies de moyenne durée*, au minimum à 1 fois par semaine sur une durée supérieure ou égale à 40 séances
- 3 psychothérapies au minimum à 1 fois par semaine d'une durée entre 20 et 40 séances*;
- 2 psychothérapies brèves avec un cadre et objectifs clairs et précis d'une durée entre 6 et 20 séances.
*2 psychothérapies psychanalytiques de groupe au minimum à 1 fois par semaine, co-animées avec un psychothérapeute ayant son titre de spécialiste depuis au moins 5 ans ou supervisés régulièrement par un superviseur agréé à une fréquence comprise pour chaque psychothérapeute de groupe entre 2 (min) à 5 heures (max) de séances de psychothérapie de groupe pour 1h de supervisions.

Supervision de psychothérapie: minimum 200h, 1h hebdomadaire en individuel (min 25h/an) + 1h hebdomadaire individuel ou en petit groupe (35 ou 70h/an)

Expérience thérapeutique personnelle de minimum 200h, dont minimum 2 ans à 2 fois par semaine